

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 93 (1942)
Heft: 8-9

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mardi 1^{er} septembre

7,30 h.: Excursion dans les forêts des communes de Schneisingen et de Lengnau (peuplements de pins et de mélèzes). Retour à Baden vers 15,00 h.

* * *

N.B. Ceux qui se proposent de prendre part au banquet du 31 août sont instamment priés de s'annoncer, jusqu'au 24 août, en utilisant la carte annexée à ce cahier; ne pas oublier les coupons de repas !

COMMUNICATIONS

Assemblée générale de la Ligue suisse pour la protection de la nature

L'assemblée générale annuelle de la Ligue a eu lieu le dimanche 5 juillet, à Muri près Berne, dans le jardin de l'hôtel « Sternen », sous la direction de son président, M. *Ch. Bernard* (Genève). Le nombre des assistants ne dépassa que de peu la septantaine. — Les affaires administratives furent rapidement liquidées; l'ordre du jour prévoyait les élections statutaires, soit surtout celle du comité. Par votation à main levée, le comité jusqu'ici en charge (7 membres) fut réélu à l'unanimité. M. Gut, conseiller national zurichois, ayant démissionné dans le courant de l'exercice, fut remplacé par M. le Dr *Herzig*, ingénieur agricole.

La Ligue compte aujourd'hui 40.000 sociétaires. On sait que la cotisation annuelle de ceux-ci est très modeste. De 1 fr., au début de la Ligue — d'où le nom de « Fränkliverein », sous lequel elle fut connue d'abord en Suisse allemande — il fallut, à un moment donné, en doubler le montant. Or, l'activité de la Ligue a augmenté à tel point ces années dernières (création de nombreuses réserves, publication d'un périodique illustré) que la cotisation actuelle de 2 fr. n'est plus suffisante pour faire face aux dépenses qui, on le conçoit, progressent assez fortement, tandis que le rendement des capitaux est à la baisse. Aussi le comité a-t-il proposé de porter à 3 fr. le montant de la cotisation annuelle, ce qui fut admis sans opposition. Toutefois, le comité a été chargé d'examiner dans quelle mesure les jeunes sociétaires pourraient être exemptés de cette augmentation. — Quelques membres de l'assemblée ont soulevé la question de la dépopulation dont sont menacées quelques vallées alpestres (Uri, Grisons) par la création de lacs artificiels, en vue de l'alimentation de sources de force électrique. Après une intéressante discussion, il fut décidé que la Ligue adressera au Conseil fédéral une requête en faveur des populations montagnardes en cause.

Les questions administratives liquidées, les auditeurs eurent le plaisir d'entendre trois conférences, soit :

1^o de M. le Dr *Zimmerli*, inspecteur fédéral de la chasse, à Berne :
Les six ans d'activité de la commission fédérale pour la protection

- de la nature et des sites.* Il s'agit de la commission que préside M. *Hæberlin*, ancien conseiller fédéral;
- 2^o de M. *H. Itten*, président de la C.C.P.N., Berne : *L'organisation de la protection de la Nature dans le canton de Berne.* On put y apprendre que cette organisation est complète et bien comprise;
- 3^o de M. *Ed. Tenger*, Berne, ancien président de la Ligue : *La réserve naturelle de l'Elfenau*, aux portes de la ville de Berne.

Cette dernière réserve était justement le but de l'excursion de l'après-midi, après le repas en commun pris à l'hôtel « Sternen ». Il s'agit d'une étendue de terrain, boisé en très grande partie, qui s'étend sur la rive droite de l'Aar, à peu de distance de Muri. Réserve dans laquelle, grâce aux efforts de nombreux amants de la nature, toute immixtion de l'homme, en particulier toute coupe forestière, a pu être évitée depuis plusieurs années. Aussi les arbres de grande taille et de belle forme d'abonder dans ce coin idyllique, chéri des Bernois, et que les autorités de la ville de Berne ont mis un soin jaloux à abandonner aux seules forces naturelles. Or, ceux qu'intéresse la conservation de l'état actuel de la réserve d'Elfenau ont, depuis quelque temps, un gros souci : il est question de construire, à l'intérieur de la réserve, une large route dirigée perpendiculairement à l'Aar et pour l'édition de laquelle un pont de grande longueur devrait être construit. On se représente facilement combien l'aspect de la réserve d'Elfenau serait déparé par une telle construction. Aussi, les amis de la Nature sont-ils à l'œuvre pour empêcher un tel sacrilège, cela en faisant déplacer en aval le tracé de la route prévue, de telle sorte que la réserve ne soit pas touchée par la route projetée et ne subisse aucune modification. Il est à souhaiter qu'il puisse être fait droit à un vœu si légitime et raisonnable.

L'excursion prit fin dans l'orangerie d'Elfenau, où la ville de Berne, représentée par M. *Reinhardt*, conseiller municipal, eut l'abilité d'offrir une collation, pour laquelle le président M. *Bernard* ne manqua pas d'exprimer les remerciements des participants. *H. B.*

CHRONIQUE

Confédération

Une lettre du président de la Confédération suisse à Monsieur M. Petitmermet, à l'occasion du 25^{me} anniversaire de son entrée dans l'administration forestière fédérale. En date du 15 juin 1942, Monsieur le Conseiller fédéral *Etter*, chef du Département de l'Intérieur — auquel est rattaché le Service des forêts, chasse et pêche — a adressé la lettre suivante à Monsieur *M. Petitmermet*, inspecteur général des forêts, que nous nous faisons un plaisir de reproduire :

Le président de la Confédération suisse
A Monsieur Petitmermet, inspecteur général des forêts, à Berne
Très honoré Monsieur,